



Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) dans les Provinces
du Bas-Congo, Bandundu, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental et Katanga

N° du Projet : P-CD-ABO-001

N° du Don BAD : 2100 1550 21418

PADIR DANS L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU

IMPRESA SERVIZI COORDINATI (ISCO)

ISCO

**PROCÈS-VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES
RELATIVES AU TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES RURALES ET
OUVRAGES D'ARTS. LOT 7 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE
RURALE SUR L'AXE ROUTIER RN1617-INGETI-MC BANDA (TERRITOIRE
D'IDIOFA) DU PK13+500 AU PK35+000(21,50KM), DANS L'EX. PROVINCE DE
BANDUNDU**

L'an deux mille seize, le **neuvième jour du mois de juillet**, nous, membres de la Commission de marchés, reconnaissons avoir procédé à l'examen du rapport de la Commission d'analyse relatif au dossier rappelé en exergue. La séance a eu lieu dans le bureau de ISCO.

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

- M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président
M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/PADIR/BAD, Membre
M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre

Pour la commission d'analyse :

Jules GILWANDJI

Chargé des Travaux/ISCO

Président

2. DEROULEMENT DE LA REUNION

2.1. Exposé du motif

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) qui a recruté **ISCO S.C.** en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, il est prévu les travaux de réhabilitation des pistes rurales et construction des ouvrages d'arts dans l'Ex province du Bandundu à travers l'avis d'appel d'offres AAON N° 002/ISCO-PADIR/PM/04/2016 qui a été publié en date du 27 avril 2016 dans quatre organes de presse locaux à large diffusion (Le Potentiel, La Prospérité et La Référence Plus), dans media Congo et dans le site de l'ARMP. Le marché a été scindé en 12 Lots distincts dont :

Lot1 : Travaux de la réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK00+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot2 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot3 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK40+000 au PK60+500(20,50Km) ;

Lot4 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK00+000 au PK14+000(14Km) ;

Lot5 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK14+000 au PK28+000(14Km) ;

Lot6 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK0+000 au PK13+500(13,50Km) ;

Lot7 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK13+500 au PK35+000(21,50Km) ;

Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK0+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot9 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot10 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK40+000 au PK60+000(20Km) ;

Lot11 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK60+000 au PK80+000(20Km) ;

Lot12 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK100+000 au PK100+600(26Km) ;

La commission des marchés de ce jour a statué sur le rapport d'évaluation des offres relatives au Lot7 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK13+500 au PK35+000(21,50Km) ;

L'Entreprises ayant déposé leurs offres

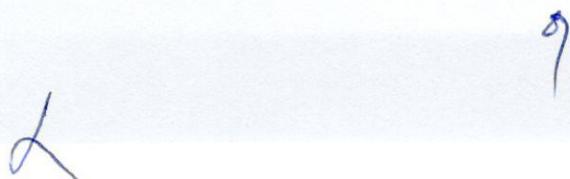
N°	ENTREPRISE
1	ADAMS TRADING
2	GROUPE LA GRACE
3	EMELEC SARL
4	NJ/CONSTRUCT
5	FADECS CONSTRUCT
6	VANNY CONSTRUCT
7	BENAJADO

2.2. Les résultats de l'évaluation des offres

La commission note que, lors de l'examen préliminaire des offres, la sous-commission d'analyse a arrêté les offres rejetées dans le tableau ci-dessous :

Lot7 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK13+500 au PK35+000(21,50Km) ;

ENTREPRISES	RAISONS DE REJET
NJ/CONSTRUCTION	<ul style="list-style-type: none"> -Agrément de TPI non valide, expiré depuis 22 avril 2016 -Attestation de régularité de INSS a expiré et non valide, -Les CV joints à l'offre montrent l'insuffisance du personnel clé en HIMO -Le Planning d'exécution des travaux non joint à l'offre -Pas d'expériences antérieures dans les travaux similaires en qualité d'entrepreneur -Les procès verbaux des réceptions des travaux n'ont pas d'entête ou signatures -Le matériels à mobiliser pour les 21,50 ne sont pas suffisants pour les travaux
FADECS CONSTRUCT	<ul style="list-style-type: none"> -Pas d'expériences antérieures dans les travaux similaires en qualité d'entrepreneur -Les procès verbaux des réceptions des travaux n'ont pas d'entête ou signature -Le matériels à mobiliser pour les 21,50 ne sont pas suffisants pour les travaux
VANNY CONSTRUCT	<ul style="list-style-type: none"> -Le bordereau des prix unitaires est différent de celui des quantitatifs -Les CV du personnel clé à affecter sur le site montrent les expériences insuffisance en technique HIMO -Pas des états financiers certifiés, -Chiffres d'affaires moyennes annuelles sont inférieures au seuil exigés. -L'entrepreneur donne même les états financiers de 2017 et 2018, ce qui montre ses insuffisances dans les marchés
BENAJADO	<ul style="list-style-type: none"> -Les CV joints à l'offre montrent l'insuffisance du personnel clé en HIMO -Le Planning d'exécution des travaux non joint à l'offre



	<p>-Pas d'expériences antérieures dans les travaux similaires en qualité d'entrepreneur</p> <p>-Les procès verbaux des réceptions des travaux n'ont pas d'entête ou signature</p> <p>-Le matériels à mobiliser pour les 21,50 ne sont pas suffisants pour les travaux</p>
--	---

Les offres jugées conformes pour l'essentiel après l'examen préliminaire sont les suivantes :

- ✓ GROUPE LA GRACE
- ✓ EMELEC Sarl
- ✓ ADAMS TRADING

Après vérification des erreurs arithmétiques le classement se présente comme suit :

	Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Erreur de calcul	Rabais en %	Prix de l'offre corrigé/avec rabais
		Monnaie	Montant			
1 ^{ER}	Groupe LA GRACE	USD	181979,30	-15 089,30	0,00	166 881,11
2 ^{eme}	EMELEC	USD	168 558,37	0,00	0,00	168 650,37
3 ^{eme}	ADAMS TRADING	USD	230 504,67	+145,49	0,00	230 650,16

A la suite de l'examen détaillé, les résultats suivants ont été obtenus :

a) Soumissionnaire	f) Prix total de l'offre en USD
GROUPE LA GRACE	166 881,11

Après soumission de l'Entreprise aux critères de qualification, il s'en sorti que l'Entreprise **GROUPE LAGRACE** a été jugée qualifiée pour l'exécution de ce contrat.

2.4 Avis et considérations

A l'issu de l'examen du rapport de la Commission d'analyse, les membres de la Commission de marchés ont validé le rapport.

3. DECISION DE LA COMMISSION DE MARCHES

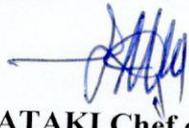
Après délibérations, la Commission des marchés recommande à la Direction du Projet d'attribuer les travaux de réhabilitation des pistes rurales et ouvrages d'arts dans l'ex province du Bandundu **Lot7 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK13+500 au PK35+000(21,50Km) ; à l'Entreprise GROUPE LAGRACE** pour un montant de **166 881,11 USD** (cent cinquante six mille huit cent quatre vingt un dollars américains virgule onze cents).

Pour la commission des marchés

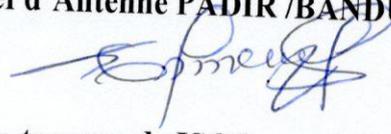
M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président



M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/RDC, Membre



M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre



M. Jules GILWANDJI, Chargé des travaux de ISCO, secrétaire

